

éducation  
**Sud**  
éducation

le journal des syndicats et de la fédération Sud éducation

numéro **90** juin 2022



# ÉCOLE ET ANTIRACISME

**CRA, DISCRIMINATIONS, JEUNES EXILÉ.ES...**

*fredsochard*



# Édito

Le mandat de Blanquer et de Vidal a été marqué par une hostilité permanente du ministère à l'antiracisme. Leurs diatribes de fin de mandat contre le "wokisme" ou l'"islamo-gauchisme" sont les révélateurs de la généralisation d'une idéologie réactionnaire et nauséabonde. Le ministre Blanquer a par ailleurs multiplié les sorties islamophobes. Il a enfin menacé les personnels accusés de ne pas respecter les valeurs républicaines, alors que c'est lui-même qui a passé son mandat à les dévoyer, en particulier la laïcité.

Face à cette situation, on peut voir la nomination de Pap Ndiaye, spécialiste des minorités aux États-Unis et de l'antiracisme, comme un désaveu de la politique de Blanquer. Néanmoins, au-delà du symbole, il est maintenant clair que c'est la continuité qui prime au ministère, à en juger par les nominations aux postes-clé. La lutte que mène SUD éducation pour une école libérée de toutes les discriminations, et notamment des discriminations racistes, reste donc plus que jamais d'actualité.

C'est cette lutte aux multiples facettes (des luttes pour les régularisations des sans-papiers aux élaborations théoriques sur la nature des discriminations) qu'entend explorer cette nouvelle brochure du SUD éducation.

Bonne lecture ! ■



## rejoignez -nous

Prenez contact avec votre syndicat local ou avec la fédération sur notre site :

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

Fédération SUD éducation :  
31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris  
Téléphone : 01 58 39 30 12  
e-mail : fede@sudeducation.org

---

*Encart jeté en aléatoire  
pour certains destinataires*  
Journal trimestriel réalisé par  
la fédération SUD éducation

Numéro de CPPAP  
0423 S 06443  
délivré le 04/04/18  
jusqu'au 30/04/23  
Prix > 1,5 €  
Abonnement > 10 €

Directrice de la publication :  
A. Champeau  
Imprimerie :  
Wagram, Bezons  
Dépôt légal en cours





# SOMMAIRE

Pour la libre circulation des personnes **6**

Un toit c'est un droit, une école c'est la loi ! **7**

Destins brisés : Jeunes exilé·es, victimes de l'arbitraire, en Haute-Loire et ailleurs **8**

Journée internationale des migrant.es : L'éducation appelle à manifester à Rennes **10**

Quelle que soit la nationalité des étudiant·es : non à la plateforme « Bienvenue en France », non à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·es extra-communautaires ! **12**

La clause de nationalité pour accéder à la Fonction publique est discriminatoire **13**

Woke, traduction littérale et origine du mot **16**

Fémonationalisme **17**

Homonationalisme **17**

La lutte des travailleurs sans papiers dans le 91 **18**

Contre la criminalisation des luttes antiracistes ! **19**

Bibliographie **20**

CRA : l'État veut enfermer toujours plus les personnes sans-papiers **22**

Pour un accueil digne des élèves allophones et de leurs familles **24**

Nos revendications **26**

# Pour la libre circulation des personnes



Pour SUD éducation, la libre circulation des personnes est un principe fondamental. Vouloir l'encadrer de manière malthusienne, comme le font les gouvernements de droite ou de gauche, ne peut que favoriser les thèses démagogiques de l'extrême droite qui font porter aux immigrés la responsabilité du chômage.

Bien que, dans le contexte actuel, la défense du principe de la libre circulation des personnes soit un combat difficile, SUD éducation agira à chaque fois que celui-ci sera remis en cause d'une manière ou d'une autre. Il est en effet du devoir d'une organisation syndicale de l'éducation, qui plus est porteuse d'un vrai projet de transformation sociale, de relever un tel défi.

SUD éducation se doit de mener une action, à la fois exemplaire et pédagogique, vis-à-vis de tous les membres de la communauté éducative, des salarié-es et de l'ensemble du monde du travail.

Cette action doit avoir pour but de rappeler tout d'abord qu'émigrer n'est pas une décision facile, car c'est avant tout la misère, ou la situation politique, qui poussent hommes et femmes à quitter la région, le pays où ils et elles sont nés et où ils et elles ont leurs attaches familiales.

Elle devra rappeler ensuite, que les flux migratoires actuels sont pour l'essentiel une conséquence des profondes inégalités de développement, de la très scandaleuse et inégale répartition des richesses mondiales, mais qu'ils sont aussi le moyen de garantir l'intégrité physique des personnes pourchassées pour leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses, personnes que la France, fidèle à sa réputation de terre d'asile, se doit d'accueillir.

Parce que notre volonté de transformation sociale ne se limite pas au cadre trop étroit de la nation, SUD éducation soutiendra :

- les politiques qui combattent réellement les

déséquilibres économiques et sociaux entre les peuples du nord et du sud, afin de favoriser une juste et équitable répartition des richesses mondiales,

- les politiques qui combattent toutes les formes d'oppression et favorisent la libre circulation des personnes.

Comme première étape de cette lutte, SUD éducation combat pour des papiers pour tous les sans-papiers. ■

**SUD éducation  
combat pour des  
papiers pour tous  
les sans-papiers.**

# Un toit c'est un droit, une école c'est la loi !

Dans la métropole lyonnaise, le collectif Jamais sans toit existe depuis 2014. Son but est de faire respecter pour nos élèves l'article 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des familles : « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.* »

Chaque année, des dizaines de collectifs locaux qui réunissent enseignant-es, parents d'élèves et citoyen-nes se forment ou se reforment pour accompagner les familles des élèves sans toit et interpellier les pouvoirs publics pour faire respecter le droit inconditionnel à l'hébergement et au logement.

Cela commence par une rencontre avec la famille concernée. C'est l'occasion de l'associer aux démarches qui peuvent être faites avec et pour elle, de faire état de ses besoins, de vérifier les démarches déjà effectuées (inscription à la maison de la veille sociale, appels au 115, tarif d'urgence pour la cantine...), de faire comprendre ce qu'on peut faire et de décider ensemble des actions qui peuvent être menées.

Il s'agit ensuite, toujours avec l'accord de la famille, d'informer plus largement sur sa situation.

Un goûter solidaire à la sortie de l'école suivi d'une première réunion de collectif est une

première action simple à mener. Cela permet de sensibiliser les parents d'élèves en plus de récolter des sous qui pourront servir à payer des nuits d'hôtel.

Lors de cette première réunion on s'organise, on se répartit les tâches et les démarches :

- informer les pouvoirs publics : courriers aux élus, à la métropole, à la préfecture.
- informer la hiérarchie : inspecteur-trice, chef-fe d'établissement.
- informer la presse : communiqués de presse, suivis des démarches, relais à la coordination des collectifs, détails techniques pour une occupation d'écoles...) si besoin épaulé-es de membres d'un collectif plus expérimenté.

**Depuis 2014, plus de  
100 écoles ont été  
occupées dans la  
métropole lyonnaise.**

Notre objectif est de faire accéder les familles aux aides officielles auxquelles elles ont droit, de les faire entrer dans les circuits officiels mais cela nécessite souvent des initiatives citoyennes qui établissent un rapport de force.

Plus une famille est soutenue et rendue visible par les collectifs plus les services de l'État s'en préoccupent. Il s'agit donc de mettre en lumière le défaut d'action de l'État en médiatisant les actions menées.

**Occupations d'écoles, de collèges ou de lycées**

Chaque année, des écoles et des collèges

servent d'abri aux élèves scolarisé-es et à leurs familles. Les locaux publics sont « réquisitionnés » pour la nuit par des enseignant-es et/ou parents d'élèves soutenu-es eux mêmes par des habitant-es afin d'alerter les autorités compétentes en matière d'hébergement d'urgence mais aussi pour mettre concrètement les élèves à l'abri !

Depuis 2014, plus de 100 écoles ont été occupées dans la métropole lyonnaise.

- Une banderole qui reste visible : accrochée devant l'école, elle informe les riverains et maintient la mobilisation.

- Organiser des événements pour se faire voir et entendre : goûters ou soupes solidaires, braseros et vins chauds, concerts... permettent de récolter des sous pour payer des nuits d'hôtel le temps d'un week-end et de maintenir la visibilité d'une mobilisation auprès des riverains.

- Médiatiser les occupations et les événements organisés

La médiatisation maintient le rapport de force avec les pouvoirs publics : utiliser les réseaux sociaux mais aussi la presse locale.

Dans la Métropole lyonnaise, les différents collectifs locaux mutualisent leurs informations et leurs outils via Jamais Sans Toit Rhône, ce qui permet d'interpeller les pouvoirs publics et l'État de manière régulière et expérimentée.

Ils tentent également de coordonner leurs actions via des communiqués de presse communs, des manifestations, des demandes d'audience auprès de la préfecture, le dépôt collectif de demandes de régularisation, etc. ■

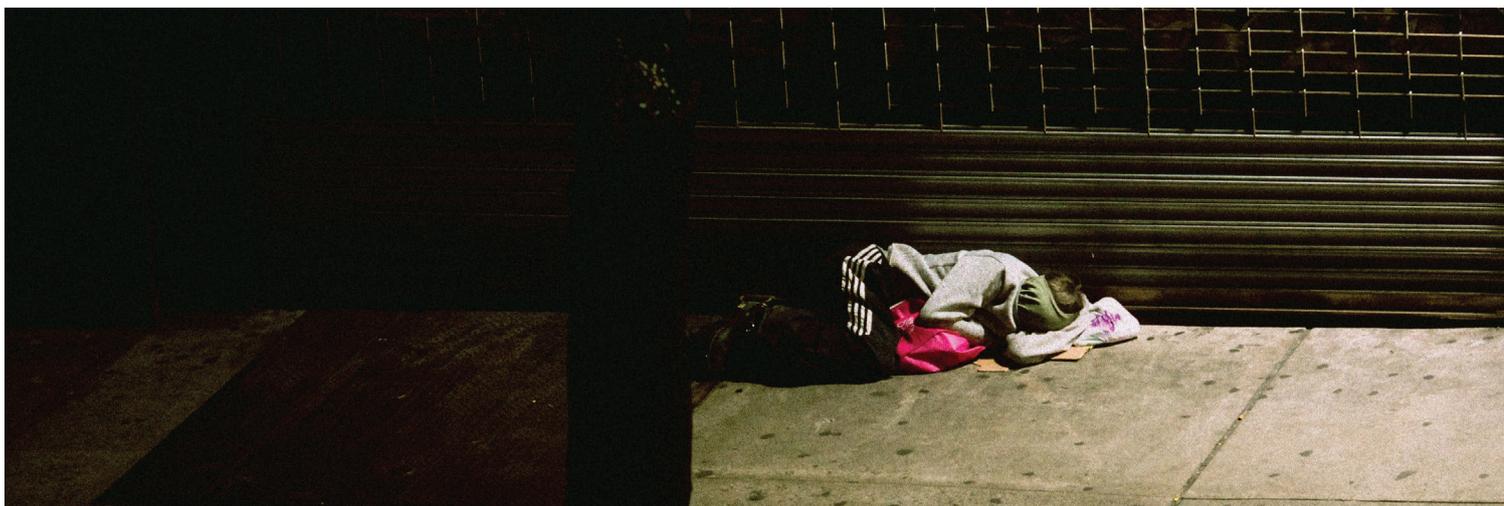


Photo : Jon Tyson

# DESTINS BRISES

## Jeunes exilé·es, victimes de l'arbitraire, en Haute-Loire et ailleurs

Un jour de décembre 2018 sont arrivés dans notre village de Haute-Loire deux jeunes Maliens mineurs, têtes baissées, quelques mots de français en bouche, pour un hébergement d'urgence. Nous avons de la place à la maison et il allait de soi que nous pouvions les accueillir. L'un d'eux s'appelle Madama, nous appellerons le deuxième Djibril.

D'hébergement d'urgence, l'accueil est devenu pérenne et nous avons rapidement sollicité et obtenu par décision de la Juge pour Enfants de les prendre en charge comme TDC (Tiers Dignes de Confiance). Ils ont vécu pendant près de deux ans avec nous et, pour Djibril, nous continuons à avoir des liens très étroits avec lui. Les deux jeunes Maliens sont arrivés suite à un long et douloureux parcours dont il n'est pas la peine de préciser les détails tant les tragédies y sont régulières. Ils n'avaient jamais été scolarisés. Pour nous, leur famille d'accueil, ce fut un travail quotidien important, mais d'une richesse inestimable. Ils nous ont autant appris que ce que nous avons pu leur donner. Aujourd'hui, à nos yeux, ils font partie de notre famille, au même titre que nos enfants.

Jusqu'au jour où un préfet, celui de la Haute-Loire, décida de les éliminer du terri-

toire français comme on se débarrasse d'un kleenex usagé. D'abord Madama, en janvier 2021 pour lequel avec nos soutiens, nous avons mené une énorme mobilisation locale marquée par une grève de la faim de près de trois semaines. L'affaire, qui a pu prendre un écho national (1), n'a cependant pas abouti au résultat tant attendu, l'obtention d'un titre de séjour pour pouvoir mener une vie normale. Arrêté, mis en accusation, assigné à résidence, interdit de séjour et de travail, Madama a dû entrer en clandestinité pour éviter une expulsion, que les autorités nomment pudiquement « mesure d'éloignement ». Les divers recours engagés devant les tribunaux sont toujours en attente d'audience.

Puis depuis mars 2022, c'est le tour de Djibril, alors qu'il est sur le point de passer son CAP, qu'il termine son apprentissage et qu'il a une promesse d'embauche. Le cycle infernal reprend : garde à vue, interrogatoire, perquisition, accusations de faux, OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), IRTF (Interdiction de Retour sur le Territoire Français), assignation à résidence, convocation en correctionnelle. Pour lui aussi des recours sont en attente auprès du TA (Tribunal Administratif). L'avenir est chargé de sombres nuages et laisse peu d'espoir.

Ce combat pour l'obtention d'un titre de séjour, ce combat contre l'arbitraire, qui est loin d'être terminé, nous a mis face aux réalités des politiques discriminatoires de l'Etat Français et de ses pratiques. Nous l'avons dit, une fois, lors d'une déclaration publique en utilisant le concept de « racisme d'Etat » (voir *Racismes de France*, sous la direction de Omar Slaouti et Olivier Le Cour Grandmaison, cahiers libres La Découverte) ce qui manifestement n'a pas été compris par le haut fonctionnaire au pouvoir quasi absolu juché sur son trône préfectoral, puisque, depuis, une véri-

table charge d'acharnement et d'intimidation à notre rencontre et surtout à celle des deux jeunes semble ne jamais vouloir s'arrêter. (2)

La France, à la différence d'autres pays comme la Hongrie, la Pologne... Peut-être parce qu'elle se revendique comme le phare de l'humanité avec ses Droits Humains, n'assume pas sa politique d'expulsion. On n'y construit pas des murs, mais des Centres de Rétention Administrative (CRA), prisons qui ne disent pas leurs noms, on ne tire pas sur les migrant·es aux frontières, mais on fait régner sur eux une pression constante de peurs, de menaces et d'angoisses en utilisant l'administration pour les maltraiter. Être migrant·es et exilé·es dans notre beau pays de la fraternité n'est jamais un long fleuve tranquille.

La France a trouvé le moyen pour expulser sans que cela fasse de bruit ou si peu : la contestation des états civils des jeunes migrant·es. Tout commence bien souvent avec leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance où les jeunes sont évalués en quelques dizaines de minutes sur leur minorité par des éducateurs·trices « spécialisés·es ». Il semble que nombreux·euses soient devenu·es (pas tou·tes) des agent·es zélés·es des politiques migratoires au vu des rapports loufoques et mensongers qu'ils et elles rédigent pour contester les minorités. Certain·es vont même jusqu'à saisir les papiers des jeunes pour les transmettre aux préfetures à des fins d'expertises et pour mieux les matraquer, souvent plusieurs années après leur avoir laissé un espoir ! Parce que « faire croire que..... » fait partie de cette stratégie de peur.

En effet, les services de l'immigration ont trouvé le truc, faire expertiser par la PAF (Police Aux Frontières) les documents d'état civil. Cette pratique est devenue quasiment systématique, mais pas complètement, cer-



# RÉGULARISEZ MADAMA

tains y échappent sans savoir pourquoi et obtiennent des cartes de séjour (provisoires, bien sûr). Des préfectures sont moins zélées que la nôtre. Dans une grande majorité des cas, ces documents pour certains pays et notamment d'Afrique subsaharienne sont déclarés contrefaits ou faux. A partir de là, quelques jeunes obtiennent des titres de séjour, d'autres des OQTF. Cela dépend du préfet, de son repas du jour, de l'ampleur de la mobilisation, des soutiens... à qui il veut régler des comptes ou pas. Il y a bien des pratiques discriminatoires, notamment liées au fameux pouvoir discrétionnaire du préfet qui fait de lui un petit monarque absolu décidant de l'avenir de ces jeunes.

La défense que nous avons menée pour les deux Maliens nous a plongés au plus profond de la législation française, mais aussi malienne, pour nous faire découvrir comment les autorités manipulent, voire mentent pour que toutes les décisions, notamment celles des tribunaux, aillent dans leur sens. Le préfet, représentant de l'État, est très souvent à la limite de la légalité, une limite qu'il franchit parfois sans complexe. Obtenir des papiers

est un parcours du combattant qui peut durer des années où les préfectures font durer par divers moyens les attentes et les décisions, et l'angoisse d'un avenir incertain.

Notre lutte nous a aussi mis face à une autre problématique pour ces pays, celle des « enfants fantômes », c'est-à-dire des enfants qui ne sont pas déclarés à la naissance et qui doivent plus tard dans leur vie reconstituer un état civil. Selon l'UNICEF, ils et elles sont entre 200 et 300 millions dans le monde, dont nombreux-euses en Afrique subsaharienne. Les institutions internationales de-

mandent aux états des pays plus riches de les aider, ce que la France ne fait absolument pas.

Et puis on ne peut s'empêcher d'être plus que critique sur notre propre justice qui donne dans presque tous les cas raison aux préfectures sans laisser la possibilité aux jeunes d'apporter des éléments de défense comme la loi le leur permet... Les avocats qui les défendent, souvent de manière exemplaire, ne sont payés qu'avec l'aide juridictionnelle, soit l'équivalent de quelques heures de travail. Mener une entreprise de recherche sur les procédures, les codes, les lois... trouver des documents contradictoires aux accusations des préfectures (qui ont des services juridiques spécialisés... on peut avoir du fric dans l'administration !) est un travail que nous avons mené pour nos deux jeunes Maliens, et ce ne sont pas quelques heures de recherches mais des dizaines et des dizaines, que les avocats ne peuvent souvent pas mener faute de temps.

En plus de la misère, des guerres qu'ils fuient, de la maltraitance administrative, des politiques migratoires violentes et brutales, ces pauvres jeunes doivent affronter une justice à plusieurs vitesses. Rien ne leur est épargné. Rien.

(1) Des dizaines de manifestations et de rassemblements pendant trois mois, dont la plus importante a rassemblé 800 personnes dans le petit du Puy-en-Velay. Plus de 120 articles publiés entre la presse locale, nationale et même internationale !

(2) Véronique et Eric les deux parents d'accueil, se sont retrouvés sous le coup d'une enquête judiciaire pour complicité de faux, mis en garde en vue, perquisitionnés en sept 2021. Depuis l'affaire pour eux a été classée sans suite ! Eric doit encore passer en correctionnelle le 7 juin 2022 pour outrage à agent dépositaire de l'autorité publique. ■

**Art 8-1 convention internationale des droits de l'enfant.UNICEF : « 2 Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les États parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible. »**

# JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANT.ES

## L'éducation appelle à manifester à Rennes

Le 18 décembre est la journée internationale des migrant-es. C'est l'occasion pour nos organisations syndicales et associations de parents d'élèves de rappeler notre solidarité avec les personnes exilées, hommes, femmes et enfants.

Nous dénonçons la multiplication des mesures d'expulsions et la mise à la rue d'enfants et familles rennaises. En janvier 2021, nous faisons un recensement non exhaustif de 108 enfants rennais menacés d'expulsion avec leur famille. Ce chiffre n'a pas baissé : de très nombreuses familles déboutées du droit d'asile continuent de recevoir des Obligations de Quitter le Territoire Français, et les conditions de vie de ces familles et de ces enfants se sont largement dégradées.

Depuis l'été dernier, une centaine de personnes et familles sans-papiers sont sans solution de logement.

D'abord contraintes de vivre au campement des Gayeulles, elles ont temporairement trouvé refuge dans les locaux d'associations, organisations syndicales ou encore de l'université de Rennes 2. La majorité d'entre elles

sont victimes de la loi « Asile et immigration » que nous dénonçons depuis 3 ans car elle a instauré des restrictions au droit d'asile par l'accélération des procédures. Déboutées du droit d'asile, ces familles se retrouvent aujourd'hui sans logement, contraintes de vivre dans des conditions indignes. L'ensemble de ces enfants sont scolarisés dans des écoles, collèges et lycées de Rennes ou de la métropole. Mais, comment ces enfants peuvent-ils suivre une scolarité normale et sereine dans de telles conditions ? Nous demandons leur régularisation et exigeons que les pouvoirs publics mettent ces familles à l'abri, de manière pérenne et sans condition.

Nous dénonçons la politique de suspicion menée à l'encontre des Mineur-es non-accompagné-es. L'Etat a mis en place un fichier national biométrique des mineur-es non accompagnés dit fichier AEM (Appui à l'Évaluation de la Minorité) avec prise d'empreintes, photos d'identité et données à caractère personnel. Ce fichier fait du passage en préfecture un préalable à toute mesure de protection de l'enfance. L'utilisation de ce fichier par de nombreux départements, dont l'Ille-et-Vilaine depuis janvier 2021, a démontré sa nocivité : mineur-es laissés.es à la rue dans l'attente de leur passage en préfecture, mesures d'éloignement à l'égard de ceux et celles « déclarés-es » majeur-es, etc. Nous nous opposons à cette politique qui donne clairement la priorité au contrôle de l'immigration sur l'aide sociale à l'enfance et par voie de conséquence sur l'accès à l'éducation. Nous défendons le respect des droits de l'enfant par l'instauration d'une présomption de minorité, la détermination de

la minorité basée sur l'état civil et l'abandon des tests osseux.

Nous réclamons un véritable enseignement adapté pour les élèves allophones. Sous couvert d'inclusion, le ministère a réduit les dotations horaires pour la prise en charge des élèves étranger-ères au sein des UPE2A (Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants). Le nombre d'UPE2A est très insuffisant et ne répond pas aux besoins réels en France et dans notre académie. Les classes d'UPE2A sont de plus en plus surchargées et plusieurs élèves allophones ne peuvent être accueilli-es dans ces dispositifs et sont placés-es dans des classes ordinaires. Ces situations sont la conséquence directe d'une politique de restriction budgétaire et de suppression des postes. Elle fait fi des besoins spécifiques de ces élèves marqué-es par des parcours migratoires longs et de plus en plus dangereux et qui ont parfois subi la guerre. L'UPE2A est pour ces élèves un espace qui permet de découvrir et s'adapter progressivement au fonctionnement de l'école en France, mais aussi de se reconstruire avec des pair-es qui ont aussi vécu l'exil et le déracinement.

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales et associations de parents d'élèves appellent à participer à la journée mobilisation du 18 décembre en soutien aux migrant-es. ■



**MANIFESTATION**  
**SAMEDI 18 DÉCEMBRE À 15H**  
**PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**  
**RENNES**

# Quelle que soit la nationalité des étudiant·es : non à la plateforme « Bienvenue en France », non à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·es extra-communautaires !

En 2018 le gouvernement a mis en place une augmentation sans précédent des droits d'inscription pour les étudiant·es étranger·es extracommunautaires (hors Union Européenne) Pour les étudiant·es concerné·es, les frais d'inscription sont passés de 170€ par an à 2770€ par an en licence, de 243€ par an à 3770€ par an en master et de 380€ par an à 3770€ par an en doctorat.

De l'immigration choisie à la préférence nationale : « bienvenue en France » !

Sous l'intitulé abject « Bienvenue en France », le gouvernement opte ainsi pour l'immigration choisie. Il est clair aujourd'hui que ces frais d'inscription colossaux deviennent une barrière infranchissable pour un grand nombre d'étudiant·es étranger·es.

Edouard Philippe justifiait alors cette discrimination par un discours que ne renierait pas le Rassemblement National de Marine Le Pen : « Un étudiant étranger fortuné qui vient en France paye le même montant qu'un étudiant français peu fortuné dont les parents résident, travaillent et payent des impôts en France depuis des années. C'est injuste ». Quelle que soit l'origine des étudiant·es et le lieu de résidence de leurs parents, l'enseignement supérieur doit être ouvert et gratuit pour toutes et tous.

Cette politique de sélection des étudiant·es étranger·ères par l'argent s'inscrit par ailleurs dans la suite de la loi « Asile et immigration » de Gérard Colomb qui renforçait les dispositifs d'immigration choisie, politique discriminatoire et xénophobe. ■



# MÊME MÊME

# La clause de nationalité pour accéder à la Fonction publique est discriminatoire

Les personnels non-titulaires qui enseignent dans l'Éducation nationale aujourd'hui subissent des inégalités de traitement inacceptables. Ils et elles n'ont pas les mêmes droits et les mêmes conditions salariales que leurs collègues fonctionnaires alors qu'ils et elles exercent les mêmes missions. L'Éducation nationale maintient ces inégalités entre personnels en ouvrant moins de postes aux concours de l'enseignement et de CPE et en recrutant de plus en plus de personnels non-titulaires pour assurer le service public d'éducation. L'insuffisance du nombre de postes aux concours et la clause de nationalité maintiennent les personnels contractuel·les dans la précarité.

La clause de nationalité est une mesure discriminatoire et xénophobe qui exclut les collègues originaires de pays extra-communautaires du statut de fonctionnaire. L'Éducation nationale les contraint à un « sous-statut » à raison de leur origine.

SUD éducation revendique la titularisation immédiate de tous les personnels précaires sans condition de concours ni de nationalité.

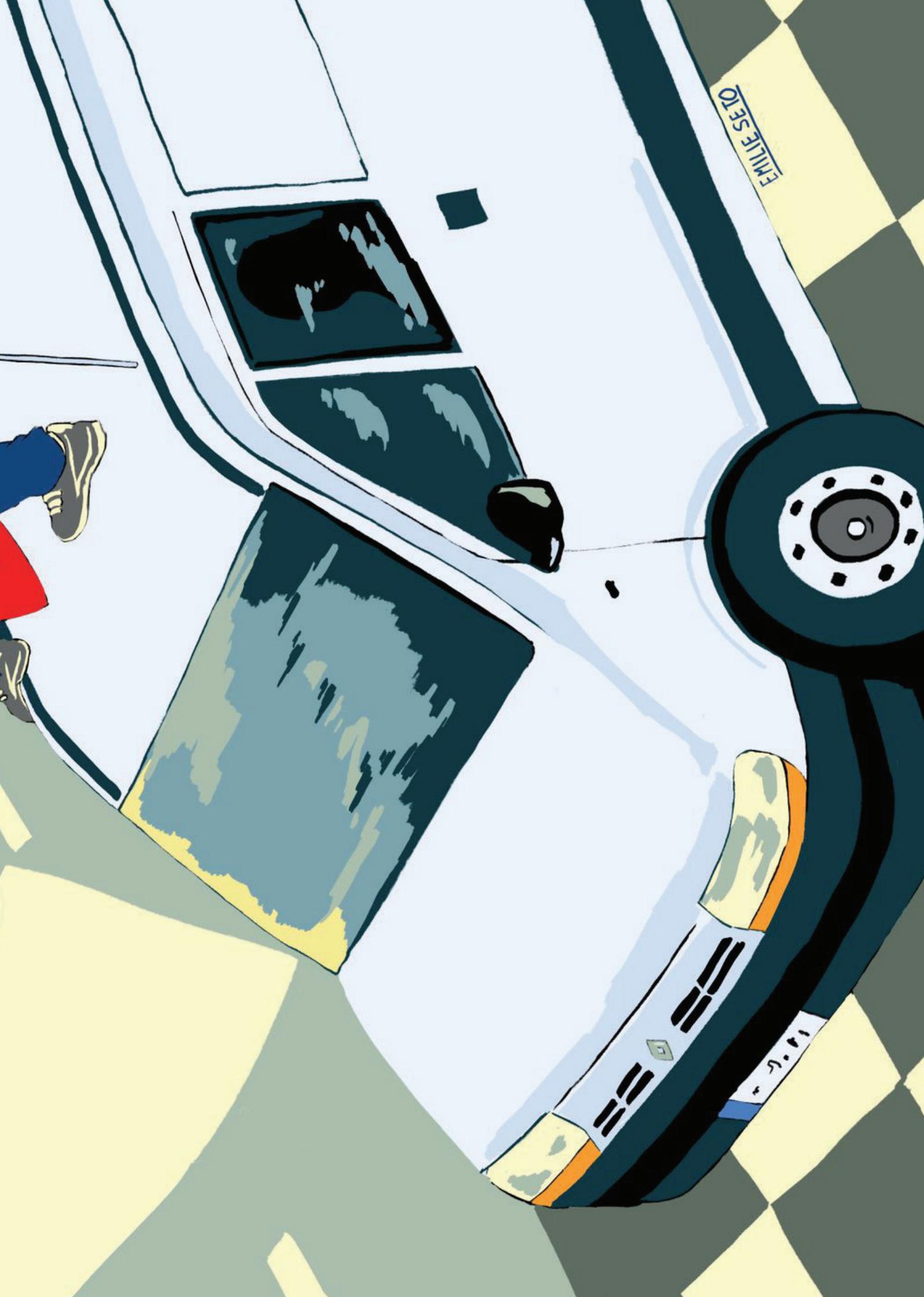
On fait le même métier, on doit avoir les mêmes droits, et le même statut ! ■

## **SUD éducation réaffirme :**

- sa détermination à lutter contre toutes les formes de domination : de classe, raciste, de genre, d'idéologie, de religion, de courant spirituel ;
- sa volonté de dénoncer l'instrumentalisation du féminisme et la réécriture par des groupes de pression de l'histoire du féminisme, pour servir des mesures ou des postures racistes et discriminatoires, qui aboutirait à des discours et des pratiques à l'encontre de l'autonomie, de l'émancipation, de l'indépendance de la pensée de toutes les femmes et la liberté des individus.

S ÉTUDES,  
DROITS!





# Woke, traduction littérale et origine du mot

Le terme «woke» est ancré dans l'histoire des luttes afro-américaines antiracistes. Il signifie actuellement être conscientisé·e, vigilant·e et engagé·e, face aux injustices racistes, mais aussi sexistes, LGBTQIphobes, subies par les minorités.

## « Wokisme », encore un Blanquérisme !

Wokisme ? Un néologisme, obscur mais très clairement prononcé comme une accusation à l'égard de personnels de l'éducation, d'associations et de militant·es... qui se battent contre les discriminations racistes, sexistes et LGBTQIphobes.

## « Wokisme », épouvantail réactionnaire

C'est un anglicisme utilisé pour bien montrer que cette lutte nous vient de l'étranger, qu'il s'agit d'une importation dangereuse pour « l'identité française ».

Actuellement, c'est un mot qui a de plus en plus de répercussions réelles qui entravent nos luttes et nos combats contre les discriminations.

Le terme wokisme, tout comme l'expression « théorie du genre », est intrinsèquement réactionnaire : il a pour but de discréditer les forces du changement qui remettent en cause l'ordre social fondé sur les oppressions systémiques.

Utiliser un mot nouveau, qui se veut « technique » comme « théorie du genre » est pensé pour donner du crédit à ceux et celles qui l'emploient.

Le terme wokisme dénonce la « radicalité » supposément nouvelle des luttes antiracistes, féministes, LGBTQI+.

S'insurger contre le « wokisme », c'est une façon présentable d'être antiféministe sans avoir à dire qu'on est antiféministe, et une façon de ne pas lutter contre le racisme systémique.

Il sert l'agenda politique de la droite et de l'extrême droite : éviter de se pencher sur le creusement des inégalités, freiner les mesures qui les combattraient sérieusement.

Utilisé péjorativement, le terme « woke »

est utilisé pour éviter de voir le racisme et le sexisme structurels. Les luttes féministes LGBTQI+ et antiracistes sont intersectionnelles.

Depuis quelque temps, que se passe-t-il, dans l'Éducation Nationale et à l'Université, dans notre travail concret de lutte contre les discriminations ? Voici quelques retours d'expérience :

- Vous parlez de sexisme et de sexisme envers les femmes racisées ?

« Vous faites du wokisme. Le sexisme est le même pour tout le monde. D'ailleurs, côté sexisme, ça va beaucoup mieux, il faut arrêter avec «#metoo ».»

- Vous parlez de discriminations envers les personnes racisées en classe ? Les femmes ? Les personnes LGBTQI+ ?

«Vous faites du wokisme ! L'éducation nationale et les normes n'en sont pas responsables. Arrêtez de culpabiliser les élèves. »

- Vous êtes étudiant·e ou enseignant·e chercheur·se sur les discriminations raciales ?

« Vous gangrenez la société dans son ensemble » (Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'innovation)

« Woke » nous est renvoyé à la figure comme une insulte, une dérive séparatiste.

À nous de le ramener à ce qu'il est vraiment : un appel à une conscience vigilante, tout d'abord contre des discriminations racistes et sociales ancrées dans l'histoire, et maintenant, du fait du détournement du mot « woke » par les réactionnaires, contre les discriminations sexistes et LGBTQIphobes.

Être woke, c'est d'abord se montrer vigilant·e, contre des discriminations racistes et sociales ancrées dans l'histoire.

C'est aussi faire face désormais aux discriminations sexistes et LGBTQIphobes, du fait des approximations et détournement du terme par les réactionnaires.

Oui, restons vigilant.es et mobilisé.es contre les discriminations racistes, sexistes et LGBTQIphobes, objectif de façade des ministères, dans un contexte de censure et de privation idéologique de moyens. Luttons contre les oppressions malgré toutes les intimidations réactionnaires. ■

#WOKISME  
#FEMINISME

# Fémonationalisme

Le concept de fémonationalisme désigne l'instrumentalisation de la question féministe et de l'émancipation des femmes à des fins racistes. D'abord incarné par les partis d'extrême-droite comme le Rassemblement national, il est aujourd'hui repris par les partis néolibéraux, notamment la République en Marche ou des associations fémonationalistes (Caryatides, Némésis ou Manif pour tous).

Ce fémonationalisme se traduit par le fait de pointer les étrangers et les français racisés comme principaux responsables des violences sexistes et sexuelles, en particulier dans l'espace public, afin d'alimenter les stéréotypes racistes d'étranger, ce barbare en puissance responsable de toutes les violences, cette menace permanente contre l'ordre social et l'identité nationale. Pour séduire l'électorat féminin, le Rassemblement national a développé cette rhétorique fémonationaliste ces dernières années, stigmatisant les quartiers de banlieue populaires comme territoires où le sexisme régnerait plus qu'ailleurs, présentant sa politique anti-immigration comme une garantie de sécurité pour les femmes. Dans la même logique, la fachosphère et autres réacs n'ont pas manqué d'accompagner de commentaires racistes leur indignation artificielle contre l'agression de Julia, jeune femme trans, Place de la République à Paris. Marlène Schiappa n'est pas non plus avare d'amalgames racistes : en 2017, quand elle poste sur instagram des photos d'elle la nuit dans le quartier de la Chapelle-Pajol pour dénoncer le harcèlement de rue et signifier qu'elle « brave » le danger ; en 2020, quand elle se félicite du retour de la double peine en cas de violences sexistes et sexuelles, soulevant dans une tribune les protestations d'associations et militantes féministes qui rappellent opportunément que la double peine n'est en aucun cas dans leurs revendications.

Ce fémonationalisme, rance idéologiquement, pétri de bonne conscience raciste et nationaliste (la France, blanche et chrétienne, ce grand pays pour les droits des femmes) se fonde sur une bonne dose de manipulation et de malhonnêteté intellectuelle.

Faut-il encore rappeler des évidences ? L'enquête Virage menée par l'INED en 2016 montre que les 3/4 des viols ou tentatives de viol sont le fait d'un proche, membre de la famille ou ami. Le travail d'Anaïs Bourdet depuis 2012, à travers le site *Paye ta schnek*

recueillant des témoignages de harcèlement de rue, montre qu'il a lieu partout, est le fait de n'importe quel homme. La libération de la parole depuis #Metoo a montré l'ampleur de l'oppression systémique subie par les femmes, dans tous les espaces et milieux professionnels.

La transphobie quotidienne (administrative, médicale, sociale) que subissent les personnes trans, dont nous avons aussi des exemples tragiques au sein de l'Éducation nationale, montre aussi son caractère systémique, dont les tenants du fémonationalisme se font aussi le relais (Valeurs actuelles se montre prompt à dénoncer les agresseurs de Julia, mais n'a pas de scrupules à mégenrer l'acteur Elliot Page après son coming out trans).

Comme l'a dit Adèle Haenel, ces agresseurs, ce sont nos pères, nos frères, nos amis, nos collègues.

Refuser de voir cela, c'est perdre d'avance la lutte contre l'oppression patriarcale. Laisser fleurir les amalgames et raccourcis racistes concernant les violences faites aux femmes, c'est être à la fois complice de l'oppression raciste (par la stigmatisation des personnes racisées) et de l'oppression sexiste (en protégeant des agresseurs blancs).

Le fémonationalisme, c'est aussi disqualifier les femmes portant le voile comme ne pouvant pas faire partie de la communauté nationale du fait de leur voile : les discriminer à l'embauche, vouloir leur interdire d'accompagner les sorties scolaires et les humilier si elles le font (comme cela a été le cas dans l'enceinte du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté), remettre en cause la présence d'une syndicaliste étudiante voilée, Myriam Pougetoux, lors d'une audition à l'Assemblée Nationale, alors que rien dans le règlement intérieur de l'institution ne l'interdit. ■

## Homomationalisme

Les questions LGBTI aussi sont récupérées par certain-es pour servir des argumentaires racistes et xénophobes, c'est ce qu'on qualifie d'homomationalisme. Certain-es représentant-es du Rassemblement national ont pu reprendre cette rhétorique, dans la même logique que leur récupération des préoccupations féministes.

Ainsi la classe politique en général se montre-t-elle prompte à s'émouvoir du sort des LGBT au Moyen-Orient ou en Afrique, mais garde un silence coupable sur les dérives LGBTIphobes d'États de l'Union européenne, en particulier en Hongrie et en Pologne, qui déroulent discours et législation LGBTIphobes sans rencontrer de condamnations fermes et de sanctions à la hauteur des enjeux, de la part de leurs voisins européens.

Face au fémo et à l'homomationalisme, SUD éducation réaffirme sa détermination à lutter contre toutes les formes d'oppression, racistes, sexistes, LGBTIphobes, et sa volonté de dénoncer l'instrumentalisation du féminisme et des luttes LGBTI pour servir des argumentaires et des mesures racistes et xénophobes. ■

# La lutte des travailleurs sans papiers dans le 91

**Soutenue par Solidaires 91**

Depuis le 15 novembre 2022, une petite centaine de travailleurs sans-papiers d'un centre de tri postal DPD du Coudray-Montceaux (Essonne) sont en grève. Ils sont employés soit directement par DPD, filiale de la Poste, soit par des agences d'intérim, notamment par le géant Derichebourg. Ils exigent de leur employeur les CERFAs et concordances d'identité nécessaires à leur régularisation, et demandent à la préfecture du 91 de les régulariser.

Ils sont organisés au sein du Collectif de Travailleurs Sans-Papiers de Vitry, et soutenus syndicalement par SUD Poste 91 et Solidaires 91.

La grève a débuté par une occupation du parking interne du centre de tri où la direction les a empêchés de se réapprovisionner en nourriture et a fini par les faire expulser le 1er décembre. Un piquet de grève à l'extérieur du site s'est ensuite maintenu nuit et jour pendant deux mois. Le 2 février, après un arrêté municipal de la ville du Coudray-Montceaux, appliqué immédiatement (et inspiré par la préfecture de l'Essonne), le piquet était évacué. Il a été réinstallé comme piquet de jour à partir du 8 février et est toujours maintenu à l'heure actuelle.

En plus de ce piquet de grève, les grévistes organisent de nombreuses manifestations et rassemblements pour interpellier la Poste, la préfecture, Derichebourg et l'État. Ils vont aussi soutenir leurs camarades en grève du Chronopost d'Alfortville et de la boîte d'intérim RSI, qui sont à l'initiative du même collectif. Rappelons qu'en 2019, la lutte de cette Agence Chronopost avait permis la régularisation de 73 camarades.

La préfecture du 91 a déjà reçu plusieurs fois les grévistes et leurs soutiens syndicaux, mais semble préférer écouter Derichebourg qui affirme ne pas connaître ces travailleurs, ou plus récemment n'en connaître qu'une poignée.

Et pourtant, l'inspection du travail a récemment terminé son enquête et a confirmé

que les 63 travailleurs qui affirment travailler pour Derichebourg disent vrai ! Malgré cette preuve des mensonges de Derichebourg, la préfecture refuse encore d'ouvrir une vraie négociation sur une régularisation collective et ne s'intéresse qu'à une poignée de dossiers (8 actuellement). C'est donc le rapport de force et la durée de la lutte qui permettront d'avancer.

**En 2019, la lutte de cette Agence Chronopost avait permis la régularisation de 73 camarades.**

Cette lutte, qui rappelez-le, est une lutte de postiers, est principalement soutenue par SUD Poste 91. Mais la solidarité interprofessionnelle est aussi largement au rendez-vous et des camarades de SUD Éducation 91 sont régulièrement présent·es sur le piquet de grève, aux manifestations de soutien et participent à la vie du piquet en amenant des jerricanes d'eau, des couvertures ou en participant à la solidarité financière et à la popularisation de cette lutte. ■



# Contre la criminalisation des luttes antiracistes !

## Procès contre SUD Education 93

Le texte que la commission antiraciste propose est l'adaptation écrite de l'intervention prononcée par deux membres de la commission antiraciste de SUD Éducation le jour de l'audience du procès en dissolution de SUD Education 93. Cette audience a eu lieu le 17 mars 2022. Il nous a semblé opportun, au regard de la violence de la répression de nos stages antiracistes par le pouvoir, de compiler et d'archiver nos prises de paroles syndicales importantes qui retracent parfaitement à la fois l'historique et les enjeux de notre lutte antiraciste.

*NB : depuis cette audience, le tribunal de Bobigny a rendu son jugement : il a estimé jeudi 2 juin que les ateliers en non-mixité organisés par SUD éducation 93 ne sont pas discriminatoire, a rejeté la dissolution et condamné les cinq parlementaires LR qui l'avaient réclamée, dont Julien Aubert, à verser 5 000 euros de frais au syndicat.*

En 2017, 2019 et 2022, SUD Éducation 93 a organisé trois stages de formation des personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Le but était de discuter, de se former collectivement aux enjeux de l'antiracisme en tant que personnels de l'enseignement, d'interroger nos pratiques et de construire des luttes sur nos lieux de travail, pour un enseignement primaire, secondaire et supérieur plus émancipateur, moins discriminatoire et réellement égalitaire;

En 2017, le ministère de l'Éducation nationale a déposé successivement deux plaintes contre SUD Éducation 93 à la suite de l'organisation du premier stage. La première était une plainte pour « diffamation », suite à l'utilisation de l'expression « racisme d'État » dans la plaquette de présentation du stage. La

deuxième plainte était une plainte pour « discrimination », suite à l'organisation d'ateliers en non-mixité entre personnes racisées lors du stage. Les deux plaintes ont été classées sans suite, mais elles ont coûté aux militant·es énormément de temps et d'énergie. Elles nous ont valu une campagne de presse ignoble et des frais d'avocat onéreux.

Après le deuxième stage, à l'été 2019, ce sont cinq député·es Les Républicains (en pleine campagne pour la désignation du chef du parti) qui ont assigné SUD Éducation 93 devant le tribunal de grande instance de Bobigny. Ils et elle demandent purement et simplement la dissolution judiciaire du syndicat c'est-à-dire la perte de sa capacité syndicale, et que le syndicat leur verse également la somme de 5000 euros. L'audience a eu lieu en mars 2022 et la décision sera rendue le 19 mai prochain.

En outre, en 2019 comme en 2022, des collègues enseignant·es ont été empêché·es d'assister au stage pour des motifs fallacieux, le rectorat ayant donné des consignes aux IEN pour refuser les demandes d'ASA après la polémique de 2017.

Ces attaques contre un syndicat d'enseignement sont inédites. Mais une telle criminalisation des luttes antiracistes s'inscrit dans une longue série d'attaques contre des collectifs militants ces dernières années comme le CCIF pour ne citer que le plus connu d'entre eux. Demandes d'interdiction, de dissolution, de censure, etc. se sont multipliées, à gauche comme à droite, sous prétexte que « Le nouveau racisme, c'est l'antiracisme ». Cette rengaine, c'est celle qui affirme qu'il faut donc combattre « les islamo-gauchistes » à l'université ou « les wokistes » contre qui Blanquer a organisé un colloque l'année dernière.

Ces stages organisés par SUD Éducation 93 et portés par sa commission antiraciste, c'est surtout, il faut le rappeler, l'aboutissement de luttes très longues et la valorisation des combats de camarades qui sont aussi des militant·es de l'antiracisme politique ; c'est la valorisation des luttes dans nos quartiers, contre les violences policières, contre l'islamophobie. Ces stages, qui ont rassemblé à chaque fois plus d'une centaine de collègues avides de discussions, ont montré que les enseignant·es et les personnels d'éducation racisé·es étaient capables de s'organiser et de produire, elles et eux aussi, des analyses sur le système scolaire et les discriminations. Ces stages restent pionniers en France, en ce qu'ils ont permis d'analyser et de discuter les

conséquences du racisme structurel chez les enseignant·es, les personnels de l'éducation, les élèves et leurs parents.

Ces attaques contre SUD Éducation 93, contre l'antiracisme politique en général, disent plusieurs choses. D'abord, elles sont une tentative de museler nos luttes, de faire disparaître cette question raciale qui est en réalité une question au centre de la vie de nombreuses personnes en France parce qu'elles sont racisées. Mais c'est aussi une question au centre de nombreuses luttes ! Encore une fois, il faut le rappeler : le racisme ce n'est pas seulement la question de celles qui le subissent, mais aussi de celles qui le produisent. Personne aujourd'hui ne peut se dire « non concerné·e » par le racisme. Ces attaques sont aussi la preuve de l'acharnement du pouvoir à vouloir maintenir le déni racial

organisé, à maintenir ce silence assourdissant sur les inégalités raciales que l'on constate pourtant chaque jour, afin de préserver les privilèges de la majorité blanche, qui bénéficie de ce racisme-là. Or il est urgent de faire sauter ce déni racial, de briser ce silence, pour le bien-être

de nos élèves, des parents et de nos collègues racisé·es. Ces attaques et leur virulence inédite sont, enfin, la preuve que la lutte antiraciste telle que nous la menons à SUD Éducation 93 met réellement quelque chose en danger du côté du pouvoir. Et cela, c'est le signe que nous sommes sur le bon chemin.

C'est pour toutes ces raisons que c'est plus important que jamais de maintenir et de faire vivre ces luttes, de continuer de parler de racisme à l'école et de ne pas nier la réalité. Tout comme faire disparaître le mot race ne fera pas disparaître le racisme, essayer de faire disparaître SUD Éducation 93 ne fera pas disparaître nos luttes, ne fera pas disparaître nos combats. Il faut que nous soyons uni·es, solidaires et déterminé·es face à ces attaques.

Nous rêvons d'une école antiraciste, antixiste, anti-LGBTQphobe, anti-validiste, anticapitaliste. D'une école accueillante et émancipatrice pour tou·tes. On le rêve surtout pour nos élèves, pour leurs parents, pour nos collègues, notamment contractuel·les, pour les agent·es, les AED, les AESH, tous ces personnels de l'Éducation qui, dans notre département, sont racisé·es et subissent une double voire une triple oppression.

On rêve d'une libération totale de l'école et une émancipation de tou·tes. Et donc, nous continuerons. ■

# BIBLIOGRAPHIE

## Bibliographie et sitographie scientifique et pédagogique

### Stage Sud Éducation 93 « Comment entrer en pédagogie anti-raciste? » Janvier 2021, Saint-Denis

#### Quelques ouvrages à (re)découvrir

Norman Ajari, *La dignité ou la mort*, Empêcheurs de penser rond, 2019

Brit Bennett, *Je ne sais pas quoi faire des gentils blancs*, 2018

Rachida Brahim, *La race tue deux fois*, Syllepse, 2021

Angela Davis, *Autobiographie*, Albin Michel, 1975

Angela Davis, *Femmes, race et classe*, Des femmes, 2007

Angela Davis, *S'ils frappent à la porte à l'aube*, avec Bettina Aptheker, trad. René Baldy, Gallimard, 1972

W.E.B Dubois, *Les âmes du peuple noir*, La Découverte, 2007

W.E.B Dubois, *Les noirs de Philadelphie*, La Découverte, 2019

Franz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, 1952, rééd., Le Seuil, col. « Points », 2001

Franz Fanon, *L'An V de la révolution algérienne*, 1959, rééd., La Découverte, 2011

Franz Fanon, *Les Damnés de la Terre*, 1961, rééd., La Découverte, 2002

Franz Fanon, *Pour la révolution africaine. Écrits politiques*, 1964, rééd., La Découverte, 2006

Franz Fanon, *Œuvres*, La Découverte, 2011.

Nacira Guénif-Souilamas, *Des beurettes aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Grasset, 1999

Abdellali Hajjat et Marwan Mohamed, *Islamophobie*, La Découverte, 2016.

Bell Hooks, *Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme*, Cambourakis, 2015

Bell Hooks, *De la marge au centre. Théorie féministe*, Cambourakis, 2017

Audre Lorde, *Sister Outsider : Essais et propos sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme...*, 2018, Mamamelis

Sarah Mazouz, *Race*, Anamosa 2021

Fania Noël, *Afro-communautaire : appartenir à nous même*, 2019, Syllepse

Abdelmalek Sayad, *L'immigration, ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université

Abdelmalek Sayad avec Éliane Dupuy, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Autrement

Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, 1999

Abdelmalek Sayad, *L'école et les enfants de l'immigration. Essais critiques*, Le Seuil, 2014

Joan Scott, *La Politique du voile*, éditions Amsterdam, 2017

Pap Ndiaye, *Essai sur une condition noire*, Folio, 2009

Malcolm X avec Alex Haley (Anne Guérin, Daniel Guérin), *L'Autobiographie de Malcolm X*, Paris, Presse Pocket

Malcolm X avec G. Breitman, *Le pouvoir noir*, La Découverte, 2002

Malcolm X, *Sur l'histoire afro-américaine*, Éditions Aden, 2008

*Afrotans*, 2021, Cases Rebelles

*Le feu qui craque, PanAfroRévolutionnaires*, 2021, Cases Rebelles

#### Quelques sites à explorer

Le blog de Mrs Roots « Ecrire. Pour qu'il ne soit plus possible de dire encore une fois : Je ne savais pas » : <http://mrsroots.fr/>

Le blog d'Emy, notamment son lexique : <http://petit-coin-de-soleil.over-blog.com/lexique.html>

Le blog de João Gabriell : <https://joaogabriell.com/>

Le site du collectif Cases Rebelles : <http://www.cases-rebelles.org>

#### Littérature jeunesse

Nicolas, Yoon, *Everything Everything*, Bayard.

Abouet, Sapin, Akissi, *Vacances dangereuses*, Gallimard Jeunesse.

Abouet, Oubrierie, *Aya de Yopougon*, Gallimard Jeunesse.

Madina Guissé & Lyly Blabla, *Neiba je sais tout (ou presque)*, Publishroom.

Anne Fleur Multon, *Viser la lune*, Poulpe Fiction.

Laura Nsafou, *Comme un Million de papillons noirs*, Cambourakis.

Laura Nsafou, *Le chemin de Jada*, Cambourakis.

Laura Nsafou, *Nos jours brûlés*, Albin Michel.

Bell Hooks/Chris Raschka, *Frisettes en fête*, Points de suspension.

Elena Favilli, *Histoires du soir pour filles rebelles*, Les Arènes.

Aurélie Guillerey, *Mes premiers airs de hip hop*, Mes premiers livres sonores.

Kate Beaton, *La Princesse et le Poney*, Scolastic.

G.Willow Wilson, Adrian Alphora, *Ms Marvel*, New Marvel.

Lupita Nyong'o, *Sulwe*, Edition Française.

Irene Cohen/Marc Daniau, *Ruby tête haute*, Amnesty International.

Jessica Love, *Julian est une sirène*, Pastel.

Jessica Love, *Julian au mariage*, Pastel.

Jamia Wilson, *I Have a Dream*, Broché.

Chimamanda Ngozi Adichie, *Nous sommes tous des féministes*, Gallimard Jeunesse.

Gaia Cornwall, *Jabari Plonge*, D'eux.

Alice Brière-Haquet & Bruno Liance, *Nina*, Gallimard Jeunesse.

Nathalie Avomo Essono, *Le petit manuel du cheveu crépu*, Belle reliure.

Brigitte Marleau, *Mes deux mamans à moi*, Boomerang.

Sylviane A. Diouf & Shane W. Evans, *J'aime pas mes cheveux*, Gautier-Languerau.

Natasha Anastasia Tarpley & E. B. Lewis, *I love my hair*, Little Brown.

Michel Essocofé et Roland Garrigue, *Princesse Kevin*, P'tit Glénat.

#### Blogs

Blog Mistikrak <http://mistikrak.wordpress.com/> : Ressources pour la littérature jeunesse mettant en lumière des personnes non-blanches pour les enfants, les enseignants.e.s, les parents ou autres.

Blog planète diversité <https://planetediversite.fr/author/mistikrak/> : Ressources pour la littérature Young Adult (et parfois adulte ou plus jeunesse) et la diversité : des chroniques, des discussions et des infos sur les sorties.

Blog les étoiles noires <http://lesetoilesnoires.com/> : Littérature jeunesse dont les héros sont des personnages noirs.es. Diversité, estime de soi, confiance en soi.

Blog antisexiste <https://parisianavores.paris/livres-anti-sexistes-enfants-3-ans-4-ans/> :

Blog LGBTQIA+ <https://lamareauxmots.com/des-livres-jeunesse-lgbtq/> : Mettant en lumière des personnages LGBTQIA+.

## Littérature pour les adolescent.e.s

G.Willow Wilson, Adrian Alphora, *Ms Marvel*, New Marvel.

Becky Albertalli, *Moi, Simon, 16 ans, homo sapiens*, Hachette Romans.

Faïza Guène, *Kiffe kiffe demain*, Hachette livre.

Saphia Azzedine, *Mon père est femme de ménage*, Léo Scheer.

Insa Sané, *Sarcelles-Dakar*, Sarbacane.

Rokhaya Diallo, *Moi raciste, jamais !*, Flammarion.

Ismaël Saïdi, *Moi Ismaël, un musulman d'ICI*.

Ketty Steward, *Noir sur blanc*, Henry, Fayard.

Rachid Djaidani, *Boumkoeur*, Seuil.

Edimo-Bazin, *Survvy-Banlieue Blues*, Les enfants rouges.

Iman Eytayo, *Abiola et la plante magique*, Plumes Solidaires.

Misty Copeland, *Une vie en mouvement*, Bourgeois.

Darasse-Brosse-Zidrou, *Tamara-Entre les deux mon cœur balance*, Dupuis.

Nimrod, *Aimé Césaire, Non à l'humiliation*, Actes Sud Junior.

Elise Fontenaille, *Eben ou les yeux de la nuit*, Editions du Rouergue.

Gaël Faye, *Petit pays*, Grasset.

Fouad Laroui, *Une année chez les Français*, Julliard.

Sandrine Bellair, *Sadja-Le réveil de la Prophétie*, éditions du Net.

Sophie Noël, *Les pointes noires*, Magnard.

Plusieurs auteur-ices, *NON à ...*, Acte sud.

Léonora Miano, *Afropean Soul et autres nouvelles*, Flammarion.

## Et pour nous aussi, les adultes

Maya Angelou, *Tant que je serais noire*, 2008, Les Allusifs

Maya Angelou, *Je sais pourquoi chante l'oiseau en cage*, 2009, Le livre de Poche

Maya Angelou, *Rassemblez-vous en mon nom*, 2020, Les Editions Noir sur Blanc

Maya Angelou, *Lettre à ma fille*, 2016, Les Editions Noir sur Blanc

James Baldwin, *Face à l'homme blanc*, traduit par Jean-René Major, Paris, Gallimard, « Du monde entier », 1968 ; réédition, Paris, Gallimard, « Folio » 2854, 1996

James Baldwin, *Les Élus du Seigneur*, traduit par Henri Hell et Maud Vidal, Paris, La Table ronde, 1957

James Baldwin, *Un autre pays*, traduit par Jean Autret, Paris, Gallimard, « Du monde

entier », 1964

James Baldwin, *Harlem Quartet*, traduit par Christiane Besse, Paris, Stock, 1987 ; réédition, Paris, LGF, « Le Livre de poche » 3112, 1989

Octavia Butler, *La parabole du semeur*, 2020, Diable Vauvert

Octavia Butler, *Liens de sang*, 2021, Diable Vauvert

Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Revue Volontés 20, 1939, Présence africaine, Paris, 1956.

Maryse Condé, *Ségou, Les murailles de la terre*, Robert Laffont, 1984

Maryse Condé, *Ségou, La terre en miettes*, Robert Laffont, 1985

Maryse Condé, *Moi, Tituba Sorcière*, Gallimard, 1988

Rokhaya Diallo, *Comment parler de racisme aux enfants*, Le Baron Perche Eds, 2013.

Fatou Diome, *La Préférence nationale*, recueil de nouvelles, édition Présence Africaine, 2001

Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, roman, éditions Anne Carrière, 2003 - éditions Le Livre de poche 30239

Assia Djebbar, *L'Amour, la fantasia*, roman, J. C. Lattès/Enal, 1985

Assia Djebbar, *Nulle part dans la maison de mon père*, Éd. Fayard, Paris, 2007, 407 p.

Assia Djebbar, *Ces voix qui m'assiègent : En marge de ma francophonie*, Éd. Albin Michel, Paris, 1999, 272 p.

Bernardine Evaristo, *Fille, femme, autre*, Globe, 2020

Amandine Gay, *Une poupée en chocolat*, 2020, La Découverte

Yaa Gyazi, *No home*, Calmann-Lévy, 2017

Kaoutar Harchi, *À l'origine notre père obscur*, roman, Arles, France, Actes Sud, coll. « Domaine français », 2014, 176 p.

Kaoutar Harchi, *Je n'ai qu'une langue et ce n'est pas la mienne*, essai, Paris, Fayard, coll. « Pauvert », 2016, 306 p.

Toni Morrison, *Beloved*, traduction d'Hortense Chabrier et de Sylviane Rué, éd. 10 X 18 , 2008,

Toni Morrison, *Love*, traduction d'Anne Wickle, éd. 10 X 18 , 2008

Toni Morrison, *L'oeil le plus bleu*, traduction de Jean Guiloineau, éd. 10 X 18 , 2008

Toni Morrison, *Sula*, traduction de Pierre Alien, éd. 10 X 18, 1993,

Simone Schwarz-Bart, *Pluie et vent sur Télumée Miracle*, 1996, Points

Maboula Soumahoro, *Le triangle de l'hexagone*, La découverte, 2020.

Kateb Yacine, *Nedjma*, roman, Paris, Éditions du Seuil, 1956, 256 p

## Articles

Abdeljalil Akkari, « *Les jeunes d'origine ma-*

*grébine en France : Les limites de l'intégration par l'école* », Esprit critique, 2001. <http://www.espritcritique.org/0308/article1.html>

Francine Nyambek-Mebenga « *D'un regard interculturel enchanté à une réflexion critique sur les enjeux socio-identitaires de l'enseignement de l'islam et des civilisations extra-européennes anciennes au collège en France* », in D. Alaoui, A. Lenoir (dir.). *L'interculturel et la construction d'une culture de la reconnaissance*. Groupéditons, 2014, p.189-211.

Mélissa Pandor, « *L'orientation vers les Sections Générales et Professionnel Adapté (SEGPA)* », présenté au 6ème Congrès de l'Association Française de Sociologie, Université Versailles-Saint Quentin, juin 2011

Sonia Mejri, « *Représentations des femmes et des hommes musulmans dans les manuels scolaires d'histoire* », <https://dieses.fr/representations-des-femmes-et-des-hommes-musulmans-dans-les-manuels-scolaires-dhistoire>, 27 septembre 2021

Lila Belkacem, Fanny Gallot, Nicole Mosconi, « *Penser l'intersectionnalité dans le système scolaire* », Travail, genre et sociétés, 2019

Fabrice Dhume, *Entre l'école et l'entreprise, la discrimination ethno-raciale dans les stages. Une sociologie publique de l'ethnification des frontières et de l'ordre scolaires*, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01427260/document>

Stéphane Zéphir, « *Catégorisation ethnoraciale en milieu scolaire. Une analyse contrastive de conseils de discipline* », Revue Française de Pédagogie, 2013. <https://journals.openedition.org/rfp/4237>

## Ouvrages

Bell Hooks, *Apprendre à transgresser*, Editions Syllepse, 2019

Manal Altamimi, Tal Dor, Nacira Guénif-Souleimas, *Rencontres radicales : Pour des dialogues féministes décoloniaux*, Cambourakis, collection « Sorcières », 2018

Fabrice Dhume, Suzana Dukic, Séverine Chauvel, Philippe Perrot, *Orientation scolaire et discrimination*, La Documentation Française, 2011.

François Durpaire, Béatrice Mabilon-Bonfils, *Fatima moins bien notée que Marianne*, Editions de l'aube, 2016.

## Colloque

« *Racisme et discrimination à l'école et à l'université* », organisé par l'Université Paris-Diderot (coordination Fabrice Dhume), septembre 2018

## Prochainement

Sortie d'un numéro « *Race et Éducation* » par la revue scientifique le Télémaque, deuxième semestre 2022

# CRA

## L'État veut enfermer toujours plus les personnes sans-papiers **par SUD éducation Paris**

*« Depuis 1964 existe au cœur des quartiers nord une prison clandestine, contrôlée entièrement par la police, où sont séquestrés des travailleurs immigrés ».*

En 1975, un tract est distribué dans les rues de Marseille révélant l'existence d'une prison pour étranger-es, dans un hangar du port d'Arenc. Y sont enfermés depuis le début des années 1960, en dehors de tout cadre légal, des centaines de personnes, principalement originaires des pays du nord de l'Afrique, que l'État voulait expulser.

Du « scandale d'Arenc » vont naître ce que l'on appelle aujourd'hui les CRA, centres de rétention administrative, qui permettent l'enfermement administratif des personnes dites sans-papiers que l'État veut expulser.

L'enfermement administratif de personnes considérées comme indésirables ne date pas de l'ouverture de la prison d'Arenc, mais s'inscrit dans une longue tradition française. Sans remonter au XIX<sup>e</sup> siècle, on peut par exemple citer l'enfermement des réfugiés espagnols à partir de 1939, notamment dans le camp de Rivesaltes qui deviendra ensuite un camp

d'internement puis de transit sous Pétain (y sont enfermés des espagnol-es, des juif-ves et des gitan-es). Deux mille personnes y ont été déportées vers le camp de Drancy. En 1984, une partie du camp devient un centre de rétention, avant d'être déplacé en 2007 (construction d'un nouveau CRA plus grand à Perpignan même).

### **Enfermer toujours plus, toujours plus longtemps**

C'est sous la présidence de Mitterrand que l'enfermement administratif des étranger-es va trouver un cadre législatif, avec la loi Peyrefitte de février 1981 qui légalise la rétention administrative et la loi Quesniaux d'octobre 1981 qui organise cette rétention par la création des CRA.

La durée d'enfermement est alors fixée à 7 jours. À la fin des années 90 elle passera à 10 puis 12 jours. En 2003, la loi Sarkozy prolongera cette durée à 32 jours, puis en 2011 la loi Besson à 45 jours. En 2019, la loi « asile et immigration » de Collomb fixera cette durée d'enfermement à 90 jours.

En parallèle de cette augmentation de durée de rétention, le nombre de places n'a fait qu'augmenter au fil des plans d'agrandissement et d'ouverture de nouveaux CRA. Aujourd'hui on compte 24 centres de rétention et 16 locaux de rétention (au sein par exemple de commissariats) en France métropolitaine et d'Outre-mer. Environ 50 000 personnes sont enfermées chaque année dans les prisons pour étranger-es.

### **Un rouage de la machine à expulser**

Lorsqu'on n'a pas les bons papiers, les frontières assassines de l'Europe forteresse se dressent partout. Des barbelés du port de Calais aux couloirs d'une station de métro en passant par le guichet d'une préfecture ou d'une banque, chaque contrôle d'identité peut aboutir à l'enfermement et à l'expulsion. Les centres de rétention permettent à l'État de mettre en œuvre sa politique de non-accueil des personnes migrant-es, ils sont un rouage de la machine à expulser et à trier qui repose sur les logiques capitalistes et racistes.

### **Une gestion des populations indésirables**

En 2020, 40 % des personnes enfermées en centre de rétention ont été expulsées du territoire ; en 2019 c'était 49,40 % (Source Cimade, Rapport 2020 sur les centres et locaux de rétention administrative). Les centres de rétention, au-delà de leur fonction d'organiser les expulsions (prendre des mesures d'éloignement, récupérer les laisser-passer consulaires, programmer des vols...), sont également un outil de « gestion des flux migratoires » : l'Europe régule en fonction des besoins en main-d'œuvre, les patrons exploitent les travailleur-es sans-papiers. Les CRA, avec leur réalité carcérale, ont aussi pour fonction de maintenir dans la peur, de punir, de dissuader.

### **Un nouveau plan de construction**

La logique du « toujours plus de places » se poursuit, sans étonnement : en plus des

agrandissements de centres de rétention déjà existants (Calais-Coquelles, Lille-Lesquin), un plan de construction de quatre CRA supplémentaires a été annoncé, portant le nombre de places totales à 2 200. C'est le double du nombre de places existantes en 2017.

Trois nouveaux CRA doivent ouvrir d'ici 2023 : à Olivet-Orléans (90 places), à Bordeaux (140 places remplaçant les 20 places existantes actuellement), au Mesnil-Amelot à côté de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle (64 places s'ajoutant aux 240 des deux CRA déjà existants). À Lyon, à côté de l'aéroport Saint-Exupéry, le 17 janvier dernier, c'est un nouveau centre de rétention de 140 places qui a été ouvert.

### Des solidarités et des résistances

Face à ces constructions, des résistances s'organisent : à Orléans le Collectif contre

les expulsions et la rétention (COLERE) s'est créé fin 2019, en Île-de-France et à Lyon des collectifs contre les centres de rétention font sortir des témoignages de personnes enfermées. Une personne enfermée au nouveau CRA de Lyon disait le 24 janvier dernier « Donc lorsque l'avion est en train de décoller vous êtes dans votre chambre, vous sentez le mur qui est en train de bouger ».

Les luttes de l'intérieur et de l'extérieur se répondent : refus de manger ou de rentrer dans les cellules, rassemblements et parloirs sauvages sous les murs, résistances aux expulsions, visibilisation de l'existence de ces prisons pour étrangères, mutineries.

En février 2022, des dizaines de personnes enfermées au centre de rétention de Vincennes ont refusé pendant des semaines les plateaux-repas, subissant pour cela une répression terrible (tabassage, placement à l'iso-

lement, réveil en pleine nuit par les alarmes, refus de soins...). Des actions de solidarité ont été menées à l'extérieur, pour tenter de rompre l'isolement.

À Lyon, le 28 février 2022, une partie du nouveau centre de rétention est incendiée par des retenu-es qui affirment que contrairement à ce qui est dit dans la presse qui parle d'une tentative de suicide, il s'agit d'un acte de protestation. Les dégâts sont importants, une partie du nouveau centre devient inutilisable ; malheureusement plusieurs personnes sont blessées.

La lutte contre les centres de rétention et la machine à expulser nous regardent toutes et tous. Elle doit visibiliser ces prisons spéciales pour étrangères cachées à l'ombre des tarmacs et des forêts où elles sont souvent construites et avoir comme objectif leur fermeture totale. ■



**Fermeture des centres de rétention,  
Liberté de circulation et d'installation !**

### Ressources

À Lyon : <https://crametoncralyon.noblogs.org>

À Orléans : <https://solidairesloiret.org>

En Île-de-France : <https://abaslescra.noblogs.org>

Marseille : <https://marseilleantiera.noblogs.org>

Brochure Sans-Papiers : S'organiser contre l'expulsion, que faire en cas d'arrestation ? <https://anticrabrochure.noblogs.org>

# Pour un accueil digne des élèves allophones et de leurs familles

L'accueil des élèves allophones par l'éducation nationale est à l'image de l'accueil des étranger-es par la France. Le durcissement des lois sur l'immigration a un impact sur la scolarisation de ces élèves et de leurs familles qui sont aujourd'hui qualifié-es de « migrant-es ».

Nous avons de plus en plus d'enfants de famille sans papier et à la rue, mais aussi de jeunes isolé-es étranger-es, dans nos classes. Par ailleurs, les élèves françaises allophones rencontrent les mêmes problématiques et ne bénéficient trop souvent d'aucun dispositif spécifique. Le capitalisme, loin d'ouvrir les frontières, souhaite une immigration maîtrisée, pour ne pas dire « choisie », comme en témoignent les dernières lois « asile et immigration » votées en septembre 2018 sous le gouvernement Edouard Philippe.

Utiliser le terme « migrant-e » n'est pas anodin. Il sert le système capitaliste dans le sens où il lisse la notion d'étranger-e, il exclut de fait l'étranger-e qui ne doit pas rester en France. Il stigmatise les personnes d'un autre pays en ancrant dans nos représentations l'image du ou de la migrant-e de passage, vivant dans une « Jungle de Calais ». SUD éducation préfère le terme d'immigré-es qui raconte une histoire, celle de l'immigration et des luttes. Il marque une volonté de rester dans le pays choisi.

A l'école aussi, les CLIN (classe d'initiation), les CLA (classe d'accueil) et les CLA-ENSA (Élèves Non Scolarisés antérieurement) ont été remplacées par des dispositifs UPE2A et UPE2A-NSA avec la circulaire d'octobre 2012 signée Jean Michel Blanquer (déjà !). L'idée principale était d'inclure davantage les élèves dans leur classe d'affectation. En réalité, l'Éducation nationale a fait des économies en supprimant des heures pour récupérer des postes. En effet, dans les classes d'accueil les élèves bénéficiaient de 23 à 26 heures de cours par semaine. Aujourd'hui dans les dispositifs les élèves n'ont plus que 9 à 18 heures de cours hebdomadaires. Dans le 1<sup>er</sup> degré la notion de dispositif a permis à l'administration de ne fixer aucune limite au nombre d'élèves accueilli-es. S'ajoute à cela un parcours des familles très difficile pour intégrer un dispositif, un racisme institutionnel et une orientation déterminée. Sans compter la problématique du logement et des démarches administratives qui ne facilitent pas des appren-

tissages dans de bonnes conditions.

## Les conditions de vie et de scolarisation des élèves allophones

L'espace d'accueil est le lieu unique d'accueil pour la scolarisation des enfants allophones de 6 à 17 ans. Les familles ont un entretien et les élèves sont testé-es dans la langue première. Suite à ce test, la famille reçoit une proposition d'affectation. Cette proposition d'affectation passe par un service du rectorat qui envoie une notification à la famille et à l'établissement retenu.

Il se passe environ deux mois entre la prescription d'affectation de l'espace d'accueil et cette notification. Les nombreuses erreurs du service du rectorat surchargent des dispositifs alors que d'autres sont vides. La notification stipulant l'établissement d'affectation n'arrive pas toujours aux familles.

Et pour cause : l'adresse postale n'est pas toujours fixe, elle peut aussi être inexistante ou temporaire. Les logements des familles demandeuses d'asile sont toujours temporaires tant que la demande d'asile n'est pas traitée. Elles sont logées en CADA dans le meilleur des cas. Et pour les « Jeunes isolé-es étranger-es », les choix budgétaires des collectivités se font la plupart du temps au détriment d'un suivi individualisé. Débordé-es, les éducateurs et éducatrices doivent faire face à des hébergements éclatés et précaires (foyers, hôtels...) qui rendent l'accueil de ces jeunes indigne.

Les services du rectorat n'assurent pas un réel accompagnement des élèves allophones, les fiches pédagogiques sont transmises avec des délais trop longs et de manière incomplète à l'enseignant-e d'UPE2A référent-e environ 4 mois. L'établissement ne peut connaître du ou de la nouvel-le élève que son nom et sa date de naissance (même pas sa langue première).

Dans l'établissement l'inscription peut être un parcours complexe : comprendre où est situé l'établissement, s'y rendre, remplir un dossier d'inscription, fournir des papiers que l'on ne possède pas....

Une seule année en dispositif UPE2A est insuffisante pour une inclusion totale dans une classe. Ces élèves ont besoin de temps, ils-elles

ont vu et vécu parfois des événements très lourds et marquants dans leur pays d'origine. L'école capitaliste, dans sa course à la sélection et au tri, ne s'intéresse pas à ces élèves. Dès lors, aucune orientation choisie n'est possible : les élèves sont voué-es à l'échec ou à combler les secteurs en manque de main d'œuvre. Quasiment aucun-e élève allophone en 3<sup>e</sup> ne part en seconde générale, ils-elles sont presque toutes et tous orienté-es en voie professionnelle mais depuis 2019, il n'y a plus de CAP prioritaire après la 3<sup>e</sup>.

Une fois l'orientation prononcée, l'élève peut parfois renoncer et n'a donc aucun diplôme.

La problématique de l'enfant allophone en situation de handicap est non reconnue.

Les inclusions sont compliquées du fait de la surcharge des effectifs dans les classes et parfois à la multiplicité des dispositifs (ULIS ou autres) à l'intérieur d'un même établissement. Les collègues sont alors réticent-es, ils et elles oublient d'inclure les élèves allophones lors des voyages scolaires ou des sorties. En effet,

les démarches et formalités administratives pour participer à des sorties se compliquent lorsqu'un-e élève est sans papier, sans argent, à la rue, sans accès à Internet avec une famille non-francophone et que le-la collègue ne trouve pas d'interprète.

SUD éducation dénonce l'hypocrisie de l'éducation nationale : dans les textes il y a bien obligation de scolarisation des enfants étranger-es sur le territoire français, en réalité les moyens alloués pour ces élèves se réduisent à peu de

chagrin depuis 2012 et sont insuffisants au vu de leurs conditions de vie. La bourse est difficilement accessible tout comme la gratuité de la cantine. Et quand les familles obtiennent la bourse, l'argent sert d'abord à payer la cantine.

Pire encore, l'État capitaliste utilise parfois l'école pour arrêter les parents des élèves sans papiers avec l'aide de sa police. Le lien avec RESF est à poursuivre et même à amplifier. Aujourd'hui, le cadre national de la « Marche des solidarités » est structurant pour les luttes pour l'égalité des droits entre français-es et immigré-es. SUD éducation proposera d'y inscrire la question de la jeunesse immigrée scolarisée comme axe revendicatif. SUD éducation, en s'appuyant sur les

**Utiliser le terme « migrant-e » n'est pas anodin. SUD éducation préfère le terme d'immigré-es qui raconte une histoire, celle de l'immigration et des luttes. Il marque une volonté de rester dans le pays choisi.**

collectifs et les dynamiques locales, portera également comme objectif la construction d'une date de mobilisation nationale sur la question des injustices que vivent les Jeunes isolé-es étranger-es. Nous revendiquons la scolarisation des jeunes en procédure de reconnaissance de leur minorité qui ne doivent pas être privé-es de leurs droits en attente de la décision. La majorité n'est pas un argument pour confisquer le droit à l'éducation d'autant plus que ça ne l'est pas pour les élèves de nationalité française.

### Le racisme institutionnel et intériorisé qui touche aussi les élèves allophones

Les élèves d'UPE2A vivent le racisme ordinaire et institutionnel, de manière parfois plus violente que les autres élèves.

Certains personnels ou élèves, partant du principe qu'ils et elles arrivent directement d'un pays étranger, fantasment une appartenance à une culture, à une religion avec tous les stéréotypes et préjugés associés dans leurs esprits à cette culture ou à cette religion.

Les paroles et les faits et gestes des UPE2A sont scrutés, souvent inconsciemment, car ils pourraient être des signes de remise en cause de la laïcité et des fameuses «valeurs de la République», trop souvent instrumentalisées de manière raciste.

S'il convient de faire preuve de pédagogie et de formation auprès de nos collègues, il est également nécessaire de repérer et combattre toutes les formes de discrimination auprès de nos élèves et de leurs familles.

### Revendications

- Double inscription des élèves allophones, en les comptabilisant dans l'effectif global,

ce qui permettrait d'abaisser les moyennes de classes dans les établissements concernés pour favoriser leur intégration

- Des effectifs de 15 élèves maximum en UPE2A et 12 élèves maximum en UPE2A-NSA

- Des personnels formé-es aux besoins spécifiques des élèves allophones (développer l'enseignement du Français Langue Seconde au moyen de décharges horaires ?)

- Ouvrir des classes d'accueil sur tout le territoire

- Les UPE2A doivent être ouverts à côté des structures qui accueillent des étranger-es

- Pas d'UPE2A à mi-temps sur une école

- Une formation pour les personnels qui accueillent les élèves allophones

- L'abrogation du Code de l'entrée et du séjour du droit d'asile

- Pour le retour à une classe d'accueil et non un dispositif

- Pour la scolarisation inconditionnelle des jeunes étranger-es allophones au sein du service public d'éducation indépendamment de l'âge, la nationalité et du statut administratif (avec ou sans-papiers)

- Pour la réappropriation du terme d'immigré-e lié à une histoire d'immigration, de colonisation et de luttes

- Pour des personnels pérennes et qualifiés dans les espaces d'accueil

- Pour plus d'espaces d'accueil

- Retour aux classes d'accueil fixes dans les

écoles et les établissements avec des enseignant-es spécialisé-es pour accueillir les élèves allophones à la place des actuels dispositifs UPE2A

- Pour une durée d'accueil des élèves dans les dispositifs adaptés aux besoins de chaque élève pour une orientation choisie et non subie

- Pour la suppression d'Affelnet

- Pour l'enseignement des langues d'origine des élèves dans les établissements

- Pour des postes d'interprètes dans l'éducation nationale

- Pour la réquisition de logements, notamment les logements de fonction vides dans l'éducation nationale, pour la mise à disposition de logements pérennes et salubres pour l'ensemble des familles mal-logées, et contre les expulsions des squats

- Pour la réquisition de logements, notamment les logements de fonction vides dans l'éducation nationale, et l'ouverture de squats

- Pour l'arrêt des OQTF et des expulsions, pour la délivrance sans conditions de titres de séjour vie privée et familiale pour toutes et tous les Jeunes isolé-es étranger-es et de toutes les élèves dit-es sans papiers

- Pour l'auto-formation entre pairs associée à une formation spécifique, destinée à l'ensemble des personnels et dispensée par des personnes qualifiées (hors Éducation nationale)

- Pour l'ouverture des frontières

- Pour la régularisation des familles des élèves allophones ■



# NOS REVENDICATIONS

éducation  
**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

Pour refuser que tombent dans l'oubli des condamnations scandaleuses  
de militant.es pour délit de solidarité

•

Le respect des droits des immigré.es

•

Un titre de séjour pour chaque résident de fait sur le territoire de l'UE

•

La protection et la garantie de l'accès aux droits

•

L'instauration d'un statut de résident européen afin d'éradiquer les situations  
d'étranger.es sans titre ni droits

•

L'arrêt des expulsions et la fermeture des centres de rétention,  
l'abolition réelle de la double peine

•

L'abrogation des lois Pasqua, Debré et Chevènement

•

La libération de tous les sans-papiers emprisonnés pour délit de papiers

•

La régularisation de tous les sans-papiers avec la carte de 10 ans

•

C'est le sens de notre signature de l'« appel européen à la régularisation  
de tous les sans-papiers »

•

Le respect de l'état de droit et la fin des mesures répressives d'exception en France Outre-Mer

•

L'abrogation des lois anti-immigrés, dont le CESEDA

•

La protection des mineurs isolés étrangers et des jeunes majeurs scolarisés, l'arrêt de toutes les  
expulsions et les mêmes droits pour toutes et tous. »

•

L'arrêt de la stigmatisation des Étrangers, en particulier l'abandon immédiat du statut dérogatoire des  
Bulgares et des Roumains, citoyens européens

•

Le droit de vote pour tous les Étrangers et étrangères

•

Le retour à une véritable politique de l'asile (avec en particulier  
la suppression des pays dits « sûrs »)

•

La régularisation de tous les sans-papiers par la délivrance d'un titre unique de séjour

•

La liberté de circulation et d'installation pour tous et toutes



**J'adhère !**

**Fédération SUD éducation**  
31 rue de la Grange aux Belles  
75010 Paris



[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

éducation  
**Sud**  
Union nationale  
Solidaires

